

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUN 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	28
- votant par procuration	1
- absent	0
- total des votants	29

x x x

Compte rendu de la séance affiché le 29 juin 2020.

x x x

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le seize juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. Thomas LAMAILLE qui donne pouvoir à M. Patrick CIBOIS

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.65/06.20**

**Objet : Destruction de nids de frelons asiatiques sur des propriétés privées situées sur le territoire communal  
Attribution d'aides financières aux particuliers**

**Délibération n°: D.65/06.20**

**Objet : Destruction de nids de frelons asiatiques sur des propriétés privées situées sur le territoire communal  
Attribution d'aides financières aux particuliers**

Monsieur GIMAY rappelle que face au caractère particulièrement invasif du "vespa velutina", communément dénommé "frelon asiatique" et aux risques que cette situation présente pour la sécurité publique, la Ville de Lillebonne, dont de nombreux habitants sont concernés par cette problématique, souhaite favoriser la destruction des nids de frelons situés sur le territoire communal.

Dans ce cadre, la Ville de Lillebonne a mis en place, en 2019, une opération visant, au regard de dispositions précisées dans un règlement, à aider financièrement les lillebonnais confrontés à l'obligation de détruire les nids situés dans leurs propriétés. Ce dispositif étant aujourd'hui arrivé à échéance, il convient de le renouveler pour l'année 2020.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L1111-2 et L.2121-29,

Vu l'arrêté ministériel du 26 décembre 2012 relatif au classement des frelons asiatiques dans la liste des dangers sanitaires de 2<sup>ème</sup> catégorie,

Vu l'arrêté ministériel du 14 février 2018 interdisant l'introduction et la propagation des frelons asiatiques sur le territoire français,

Considérant la circulaire préfectorale du 8 janvier 2019 relative à l'organisation de la lutte contre le frelon asiatique en Seine-Maritime,

Considérant le danger que présente, pour la sécurité publique, la proximité des nids de frelons asiatiques,

Considérant le risque que la prolifération desdits frelons asiatiques fait peser sur la biodiversité et les écosystèmes,

Considérant le souhait de la Ville de Lillebonne de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal en aidant financièrement, par l'attribution de subventions, les lillebonnais concernés,

**Délibération n°: D.65/06.20**

**Objet :** Destruction de nids de frelons asiatiques sur des propriétés privées situées sur le territoire communal  
Attribution d'aides financières aux particuliers

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'attribution d'aides financières pour permettre aux lillebonnais de faire face à la destruction des nids de frelons asiatiques découverts dans leurs propriétés,
- de fixer les montants de ces aides comme suit :
  - 40 euros pour une destruction de nid à accès facile,
  - 70 euros pour une destruction de nid à accès périlleux ou qui nécessite l'utilisation d'une perche,
  - 100 euros pour une destruction de nid pour les grandes hauteurs qui nécessitent soit l'utilisation d'un Pistolet Insecticide Longue Portée (PILP), soit d'une nacelle,

*La subvention ne pourra excéder le montant total de la facture acquittée par l'entreprise chargée de la destruction du nid.*

- d'adopter le règlement précisant les conditions d'attribution de ces aides – *règlement annexé à la présente délibération* -,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent,
- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget de la Ville (nature 6574).

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*





## Destruction d'un nid de frelons asiatiques / Demande de subvention

### Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....



: ... / ... / ... / ... / ...



: ... / ... / ... / ... / ...

Courriel : .....@.....

### Justificatifs à fournir obligatoirement pour l'instruction du dossier :

- Justificatif de domicile en cours de validité (facture d'électricité, de gaz, de téléphone, d'internet...)
- Copie de la facture établie au nom du demandeur et acquittée par l'entreprise clairement identifiée, faisant apparaître : la mention « frelons asiatiques », la date de destruction du nid et son emplacement précis ainsi que les conditions d'intervention justifiant le montant facturé (entre 0 et 5m, 5 et 15m, >15m)
- Un relevé d'identité bancaire du demandeur

- M'engage à signaler à l'organisme FREDON-GDMA par téléphone, au 02 77 645 776, la découverte du nid de frelons asiatiques.
- Certifie exacts, sous peine de poursuites, les renseignements figurant sur le présent document.
- Déclare avoir pris connaissance des règles d'attribution figurant dans le règlement ci-joint.

Fait à \_\_\_\_\_

Signature du demandeur:

Le \_\_\_\_\_

### A retourner au plus tard le 15 décembre de l'année en cours :

A la Mairie de Lillebonne - Service sécurité  
Esplanade François Mitterrand, 76170 Lillebonne  
Tel : 02.32.84.50.50 / fax : 02.32.84.52.99  
Ou le site internet [www.lillebonne.fr](http://www.lillebonne.fr)

### Mentions légales

Le Maire de Lillebonne sis à l'Esplanade François Mitterrand, 76170 Lillebonne, a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Destruction d'un nid de frelons asiatique / Demande de subvention.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées.

Les données sont destinées à la Mairie de Lillebonne et sont transmises à la Trésorerie pour paiement. Elles sont conservées pour une durée de 1 an.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [contact@lillebonne.fr](mailto:contact@lillebonne.fr) / Mairie, Esplanade François Mitterrand, 76170 Lillebonne. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

**Attention : toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.**

**La Ville de Lillebonne se réserve la possibilité de contrôler la réalité de la prestation auprès de l'entreprise désignée.**

## Destruction d'un nid de frelons asiatiques / Demande de subvention REGLEMENT

### **Bénéficiaire :**

Tout particulier<sup>1</sup> domicilié sur la commune de Lillebonne, propriétaire ou locataire<sup>2</sup>.

### **Dépôt et instruction de la demande d'aide financière :**

1. Tout particulier découvrant un nid de frelons asiatiques sur sa propriété devra en avvertir la Mairie de Lillebonne ainsi que l'organisme FREDON-GDMA par téléphone au 02-77-645-776.
2. A l'issue de ce signalement, le particulier devra prendre l'attache d'une entreprise agréée « BIOCIDES » et disposant d'une assurance professionnelle<sup>3</sup>, afin de procéder à la destruction du nid de frelons asiatiques. La destruction devra nécessairement être réalisée entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 novembre<sup>4</sup>.
3. Le particulier déposera ensuite son dossier de demande d'aide financière complet en Mairie ou par voie postale à l'intention du service sécurité, ou via le site internet de la ville (*imprimé de demande<sup>5</sup> dûment rempli et signé, accompagné des pièces justificatives précisées sur la fiche de demande de subvention*).
4. La Ville de Lillebonne accusera réception du dossier, vérifiera la recevabilité de la demande d'aide financière et informera le requérant, par courrier, dans un délai d'un mois, des suites réservées à sa demande.

Tout dossier présenté incomplet sera systématiquement rejeté.

### **Montant des aides financières:**

- 40 euros pour une destruction de nid à accès facile.
- 70 euros pour une destruction de nid à accès périlleux ou qui nécessite l'utilisation d'une perche
- 100 euros pour une destruction de nid pour les grandes hauteurs qui nécessitent soit l'utilisation d'un Pistolet Insecticide Longue Portée (PILP), soit d'une nacelle.

*Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter le service sécurité de la Ville de Lillebonne au 02.32.84.50.50.*

<sup>1</sup> Personnes physiques uniquement (*les personnes morales n'étant pas concernées par ces aides financières*)

<sup>2</sup> Pour les locataires de logements sociaux, l'intervention reste à la charge du bailleur social

<sup>3</sup> Liste des entreprises à disposition en Mairie et sur le site internet [www.lillebonne.fr](http://www.lillebonne.fr)

<sup>4</sup> Date limite de retour des dossiers de demande de subvention : 15 décembre.

<sup>5</sup> Imprimé téléchargeable sur le site Internet ou à disposition au Guichet Unique de l'Hôtel de Ville.

**Liste de quelques entreprises Agrées FREDON-GDMA au 01/06/2020 qui interviennent sur la commune de Lillebonne.**

(Lien: <https://www.frelonasiatique76.fr/intervenants/> / tel : 02 77 645 776)

- **CB MULTI-SERVICES**

BEAUFILS Christophe, 8 rue du Procès, 76 330 PETIVILLE, 06 32 02 00 40, [cb.multiservices@yahoo.fr](mailto:cb.multiservices@yahoo.fr)

- **ENTREPRISE GUEPES ET FRELONS DE LA POINTE DE CAUX**

TUNCQ Nicolas, 561 Bis hameau le Baillage 76110 ECRAINVILLE, 06 31 01 21 93, [nicolastuncq@laposte.net](mailto:nicolastuncq@laposte.net)

- **HYGIENE SERVICES 3D**

BEZIERS Yann, 13 rue d'Estimauville 76600 LE HAVRE, 02 35 19 08 70, [yannbeziers@hygieneservices3d.fr](mailto:yannbeziers@hygieneservices3d.fr)

- **ALLOGUEPE76**

DODELIN Mathieu, 41 rue de l'écluse 76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL, 06 27 75 96 55, [mathieu.dodelin@free.fr](mailto:mathieu.dodelin@free.fr)

- **RADICAL ANTIPARASITE**

FONTAINE Damien, 8 bis Avenue Louis Debray, 76210 BOLBEC, 02 35 31 64 94 / 06 75 05 19 09  
[radicalfrance@orange.fr](mailto:radicalfrance@orange.fr) / [deratisation-lehavre.com](http://deratisation-lehavre.com)

- **ARBORIBUS par rhizome**

COULANGE Yann, 257 route du Chêne, 76430 SAINT-VINCENT-CRAMESNIL, 06 69 68 51 29, [yanncoulange@yahoo.fr](mailto:yanncoulange@yahoo.fr)

- **EJS (Entretien-Jardins-Sépultures)**

VINCENT Loic, 44 rue Monge 76620 LE HAVRE, 02.35.22.98.23 / 06.49.72.26.20, [entreprise.e.j.s@gmail.com](mailto:entreprise.e.j.s@gmail.com)

- **STOPGUEPES76**

CORNU Vincent, 28 rue Guillaume le Conquérant 76400 FECAMP, 06 43 24 24 48, [stopguepes76@gmail.com](mailto:stopguepes76@gmail.com)

- **TNBS (Traitement des Nuisibles Bio Services)**

BACHELET Philippe, 1 rue Clovis Cappon 76190 YVETOT, 06 79 78 55 01, [bacheletphilippe@orange.fr](mailto:bacheletphilippe@orange.fr)

